

La Lettre du SAGE VIE et JAUNAY

Informations sur le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux** du bassin versant de la Vie et du Jaunay

N°23
2024

Édito

2024 représente une année charnière du Contrat Territorial (CT) Eau Vie Jaunay dont la stratégie a été bâtie sur 6 ans, de 2022 à 2027, par la Commission Locale de l'Eau. L'heure du bilan à mi-parcours permet de mesurer les actions accomplies mais aussi le chemin restant à parcourir.

Nos actions historiques fonctionnent bien : travaux dans les marais doux et salés, restauration de la végétation des berges, travaux sur les ouvrages hydrauliques, lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes.

Pour tendre vers le bon état des eaux, d'autres actions sont mises en œuvre, en particulier sur les petits cours d'eau situés en tête de bassin versant. L'idée est de restaurer ceux qualifiés de dégradés pour qu'ils assurent pleinement leurs rôles, ces fameuses aménités environnementales, **ces services rendus gratuitement par la nature** : épuration des eaux, protection contre les inondations, support de biodiversité...

Cette lettre vous présente un aperçu des travaux réalisés de 2022 à 2024 par le syndicat mixte dans le cadre de sa mission « Entretien et restauration des cours d'eau et des marais » et du CT Eau avec le concours de nos partenaires financiers que sont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de la Vendée. Vous pourrez également prendre connaissance des budgets alloués à nos différentes missions : la gestion des milieux aquatiques, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Dans le cadre du SAGE, deux actions sont montées en puissance ces dernières années :

- La gestion quantitative tout d'abord. Là aussi le chemin est long car il nous faudra adapter nos usages à la disponibilité de la ressource en eau et aux besoins des milieux aquatiques, en prenant en compte le changement climatique ;
- Les dispositifs agro-environnementaux ensuite, avec une expérimentation d'un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) de 2022 à 2026 autour du bocage et de la gestion durable des haies.

Nous nous attachons aussi à former et sensibiliser pour avancer ensemble sur ce sujet de la gestion de l'eau ô combien complexe. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des partenariats afin de vous proposer des temps d'échanges, des retours d'expériences pour mieux comprendre les enjeux et passer à l'action de la manière la plus adaptée possible.

Je vous souhaite donc une excellente lecture de ce numéro et vous invite à consulter notre site internet www.vie-jaunay.com.

De plus, si vous souhaitez partir à la découverte du bassin versant en images, je vous suggère de visionner le film « Entre Vie et Jaunay ». 15 minutes qui vous permettront d'appréhender la diversité des paysages et des usages du territoire.

Hervé BESSONNET,

Président de la Commission Locale de l'Eau
et du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie,
du Ligneron et du Jaunay.



Sommaire

p. 2 Brèves

- Le point sur les formations

p. 3 Dossier

- La gestion quantitative

p. 4 & 5 En images

- Les principaux travaux engagés de 2022 à 2024

p. 6 & 7 Budget

- Compte administratif 2023 et budget primitif 2024

p. 8 Zoom sur...

- Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Brèves : le point sur les formations

Sensibiliser les élus aux enjeux de l'eau de leurs territoires

Un trophée de l'eau récompense l'action

C'est avec un grand plaisir que le Président du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, Hervé BESSONNET, a assisté à la cérémonie de remise des trophées de l'eau organisée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en fin d'année 2023.

Ce trophée a été remis au **CPIE Logne et Grand-Lieu** dans la catégorie « **Sensibiliser le public et gérer l'eau de manière durable sur les territoires** » pour la mise en place d'un cycle de formations à destination des élus et des membres de Commissions Locales de l'Eau ; le programme étant co-construit avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et co-porté avec trois syndicats de bassin versant :

- le Syndicat Grand-Lieu Estuaire,
- l'EPTB Sèvre Nantaise,
- le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

La démarche a pour but de favoriser l'appropriation du territoire par les élus et développer le partage d'expériences. Avec ces connaissances, les élus maîtrisent mieux le fonctionnement des rivières et la gestion de la ressource en eau. Ce trophée souligne une collaboration réussie pour nos structures qui ont les mêmes objectifs et permet une mutualisation des compétences territoriales.

Pour en savoir plus sur les trophées de l'eau 2023, consultez la chaîne YouTube de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.



Formations à la Maison de l'Eau et des Paysages de Corcoué-sur-Logne

Formations des agents communaux

En 2024, les formations décentralisées du CNFPT des Pays de la Loire ont repris dans le cadre de l'animation du SAGE Vie Jaunay. Elles sont destinées aux responsables et agents des services espaces verts des collectivités du bassin versant. Deux sessions ont été organisées sur les thématiques suivantes, en lien avec les enjeux du territoire :

- la gestion de la ressource en eau dans les espaces verts à Saint-Christophe du Ligneron,
- la gestion des espèces exotiques envahissantes au Poiré-sur-Vie.

En effet, la question de l'adaptation au changement climatique devient prégnante et avec elle la gestion de la ressource en eau. Les communes ont

déjà mis en place des solutions par leurs choix de végétalisation (intégration de la végétation spontanée, végétaux sobres...), l'utilisation de paillages, la gestion de l'eau de pluie (aménagement permettant l'infiltration dans le sol et la récupération)... La formation est l'occasion de partager ces expériences, d'approfondir les connaissances et de mieux comprendre le contexte du bassin versant.

Concernant les espèces exotiques envahissantes, la formation s'inscrit dans le cadre du plan de gestion élaboré à la demande du Conseil Départemental de la Vendée avec l'appui du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire.



Visites de sites lors des formations Ici à Beaulieu-sous-La-Roche

Dossier

La gestion quantitative

Vers une gestion partagée de la ressource en eau prenant en compte les besoins des milieux aquatiques et le changement climatique

Rappel du contexte

Le bassin versant Vie Jaunay fait partie des cinq bassins des Pays de la Loire sur lesquels pèsent un risque de classement en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) compte tenu de la forte pression qui affecte la ressource en eau, particulièrement en période de basses eaux, d'avril à octobre.

L'engagement dans un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) a permis de temporiser ce classement avec une vigilance et un suivi particulier par les services de l'État.

Le PTGE Vie Jaunay, porté par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, a émergé courant 2021. Son élaboration comprend 4 phases :

- Phase 1 : Émergence : définition d'une feuille de route,
- Phase 2 : État des lieux et diagnostic de territoire,
- Phase 3 : Scénarios et identification d'un programme d'actions,
- Phase 4 : Mise en œuvre.

Où en est-on ?

À ce jour, le Syndicat a réalisé les deux premières phases avec la validation de la feuille de route en juin 2021 et la **finalisation de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC), valant État des lieux – diagnostic de territoire, en 2023.**

Cette étude a permis de quantifier la ressource en eau, définir les besoins des milieux aquatiques, évaluer les prélèvements (eau potable, irrigation, évaporation des plans d'eau), et établir des projections climatiques à horizon 2050.

La Commission Locale de l'Eau a ensuite délibéré le 7 novembre 2023 sur les valeurs de débits objectifs d'étiage et les volumes prélevables pour la période de basses eaux ainsi que sur les modalités de prélèvements hors période de basses eaux.

La prochaine étape vise à co-construire des scénarios et définir un programme d'actions visant à **rétablir l'équilibre entre ressources et usages de l'eau afin de permettre le bon fonctionnement des milieux aquatiques, dans le contexte du changement climatique.** Le 24 mai 2024, la CLE a ainsi validé le cahier des charges de cette étude qui comprendra l'**analyse socio-économique des usages de l'eau et des ateliers de concertation. La sobriété des usages et les solutions fondées sur la nature doivent particulièrement être mobilisées dans le programme d'actions qui sera défini.**

La CLE a également décidé d'associer les habitants des 37 communes du bassin versant à la réflexion à travers une **enquête citoyenne sur l'eau** qui s'est déroulée de juin à juillet 2024. 323 habitants y ont participé.

Les rapports de l'étude HMUC et la synthèse complète des résultats de l'enquête sont disponibles sur notre site internet : www.vie-jaunay, onglet "Nos actions", page "Gestion quantitative".

Un inventaire des plans d'eau

Parallèlement, un inventaire des plans d'eau est mené par le Syndicat Mixte afin d'améliorer la connaissance sur cette thématique. Le bassin versant compte plus de **1500 plans d'eau** (surface en eau supérieure à 1 000 m²), dont les **3/4 sont des plans d'eau d'agrément et de loisirs.**

La rencontre avec les propriétaires et exploitants permet de faire le point sur l'état général du plan d'eau, sa conformité et d'apporter des conseils pour la mise aux normes.

Bon nombre de ces plans d'eau sont positionnés sur un cours d'eau. Cela provoque de nombreux désordres en termes de biodiversité, d'hydrologie et de qualité d'eau : le blocage des sédiments et des espèces aquatiques, la concentration de la matière organique et des nutriments, le réchauffement de l'eau en aval, l'évaporation en période estivale entraînant une perte de débit pour le cours d'eau... La loi sur l'eau et les milieux aquatiques et le SDAGE Loire-Bretagne imposent une déconnexion du cours d'eau (suppression ou contournement).

Aussi, le Syndicat Mixte peut accompagner les propriétaires de plans d'eau qui le souhaitent dans la réalisation d'études et de travaux visant à réduire ou supprimer l'impact de leur étang.

Effacement du plan d'eau de la Lucière à Saint-Révérend

Suite à une étude menée pour la restauration de la continuité écologique au droit du plan d'eau de la Lucière à Saint-Révérend, des travaux d'effacement du plan d'eau ont été engagés de 2021 à 2022.

Ces travaux ont permis de restaurer :

- la **continuité écologique** (piscicole et sédimentaire) en supprimant la digue et en reconstituant le lit du ruisseau dans l'emprise du plan d'eau initial (320m de cours d'eau restaurés) ;
- les **zones humides** en favorisant le rétablissement d'un fond de vallée permettant d'améliorer la biodiversité, l'autoépuration naturelle et la capacité à réguler les à-coups hydrauliques (environ 4000 m²) ;
- le **débit et la qualité du cours d'eau** en permettant un rétablissement de la continuité des écoulements et en réduisant le phénomène d'évaporation en période de fortes chaleurs et d'augmentation de la température de l'eau.

Ces travaux, d'un montant de **104415€ TTC**, s'inscrivent dans le cadre du **Plan France Relance** et ont été subventionnés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne à hauteur de 80%.



Le site de la Lucière, avant et après travaux

Et si on végétalisait les cours d'école ?

C'est le projet mené par l'école publique Le Verger à Palluau. L'objectif est de permettre aux 118 enfants de l'établissement de profiter d'espaces ombragés et frais lorsqu'il fait chaud.

"Des zones bien distinctes et naturelles vont être définies", explique la maire, Marcelle Barreteau. Quatre pergolas en châtaignier, recouvertes de plantes grimpances vont ainsi être créées. Des toiles d'ombrages compostables, en fibre de coco, vont également être installées. L'aménagement prévoit aussi la désimperméabilisation des pieds de murs et la plantation de plantes vivaces, la création d'une haie bocagère le long de la rue de Mairé et la création d'un jardin naturel sur la partie haute de la cour, "qui pourra servir pour faire classe à l'extérieur", note l'élue. Un potager à arrosage raisonné, avec une réserve d'eau qui se remplit toutes les trois semaines et l'installation d'un toboggan pour les 6-12 ans complètent le dispositif, assuré "avec du bois issu du plan de gestion des haies de La Chapelle-Palluau". "Pour l'heure nous cherchons des financements, mais l'objectif est de réaliser les travaux dans l'année." **D'après un article paru dans Ouest-France le samedi 3 février 2024.**

En images

Les principaux travaux engagés de 2022 à 2024

Afin de restaurer les cours d'eau et marais du bassin versant de la Vie et du Jaunay, un programme de travaux est réalisé par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Ce programme pluriannuel s'inscrit dans le Contrat Territorial Eau Vie Jaunay, outil de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), piloté par la Commission Locale de l'Eau. Les travaux bénéficient de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Département de la Vendée et de la Région des Pays de la Loire. Le Syndicat Mixte, par le biais des participations des collectivités membres, finance le reste à charge. Dans certains cas, les exploitants et propriétaires riverains participent financièrement aux actions.



1 Aménagement de marais salés favorables à l'anquille et à la biodiversité



Marais de la Gâtine
Saint-Hilaire-de-Riez

Marais du Plessis
Le Fenouiller

2 Curape en marais (15km)



Écours des Durantières
Notre-Dame-de-Riez et Saint-Hilaire-de-Riez

3 Restauration de berges (1,7km)



Technique mixte sur la digue de l'Isle
Marais de Soullans
Soullans

Restauration de digue en marais salés
Étier du Champ de Caille
Le Fenouiller

4 Travaux sur lit mineur (6,6km)



Ruisseau de la Boisière
Saint-Paul-Mont-Penit

La Petite Boulogne
Saint-Étienne-du-Bois

Ruisseau du Rigolly Gazon
Palluau

Ruisseau des Grolles
Challans

8 Effacement de deux plans d'eau sur cours d'eau



La Lucière
Saint-Révérend

La Naulière
Palluau

© Commune de Palluau



5 Automatisation de trois ouvrages



Écluses de Riez
Notre-Dame-de-Riez

6 Restauration de la végétation des rives (7,3 km)



Le Jaunay
Brétignolles-sur-Mer, Givrand, Saint-Gilles-Croix-de-Vie

7 Plan de gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes



Descente aménagée
Soullans

Adoucissement de berges
Soullans

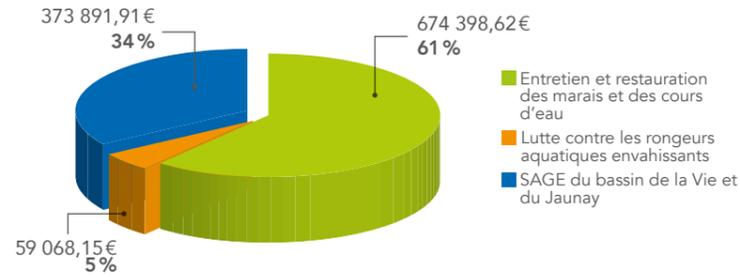
Budget

Compte administratif 2023

Section de fonctionnement



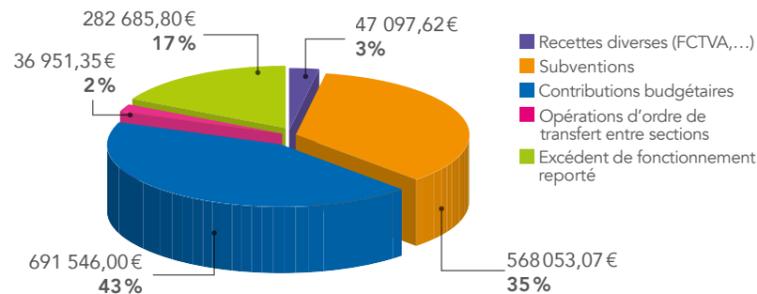
DÉPENSES PAR MISSION



Les dépenses de fonctionnement en 2023 s'élèvent à **1 107 358,68 €**.

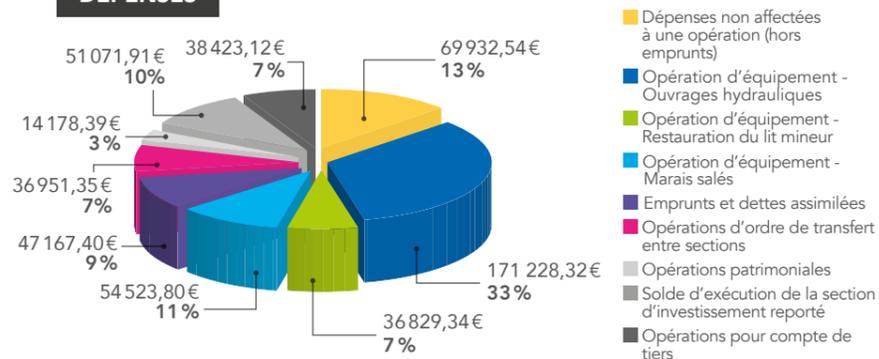
RECETTES

Les recettes de fonctionnement s'élèvent, en 2023, à **1 626 333,84 €**, laissant apparaître un résultat de fonctionnement pour l'exercice de **518 975,16 €**.
43% des recettes de fonctionnement proviennent des contributions budgétaires des membres du Syndicat (Communautés d'Agglomération et de communes) et 35% des subventions des partenaires.



Section d'investissement

DÉPENSES



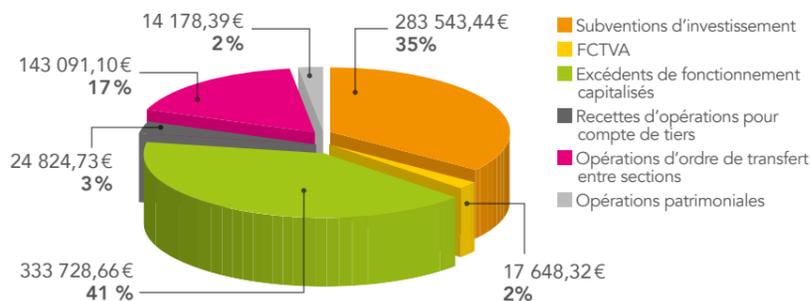
Les dépenses d'investissement s'élèvent, en 2023, à **520 306,17 €**, avec notamment les dépenses affectées à une opération d'équipement représentant 51% des dépenses :

- travaux sur ouvrages hydrauliques,
- restauration du lit mineur (restauration des berges par technique mixte),
- travaux en marais salés.

Les opérations pour compte de tiers représentent 7% des dépenses. Elles correspondent à la réalisation de clôtures et abreuvoirs en zone de marais.

RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent, en 2023, à **817 014,64 €**, laissant apparaître un résultat d'investissement de **296 708,47 €**.
Les excédents de fonctionnement capitalisés représentent 41% et les subventions d'investissement des partenaires du syndicat 35% (Agence de l'eau, Région des Pays de la Loire et Département de la Vendée).



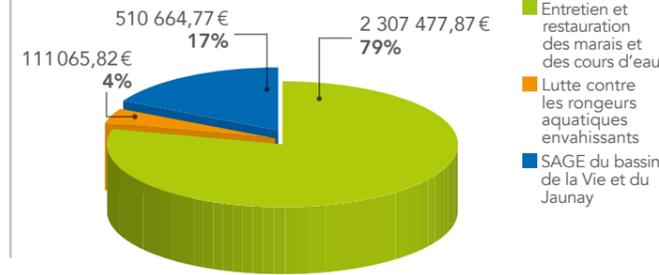
Budget

Budget primitif 2024



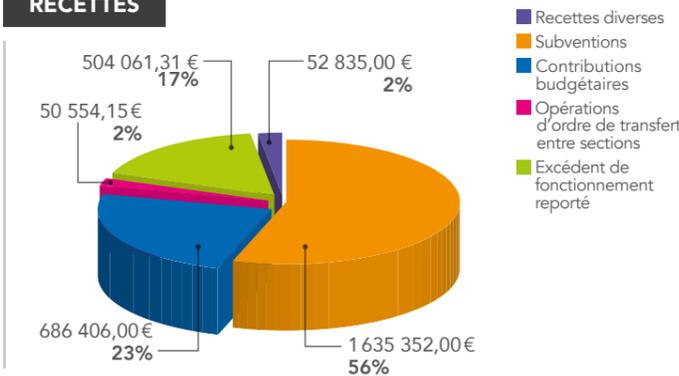
Section de fonctionnement

DÉPENSES PAR MISSION



La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de **2 929 208,46 €** contre 2 454 595,47 € prévus en 2023, soit une hausse de 19,34 %.

RECETTES



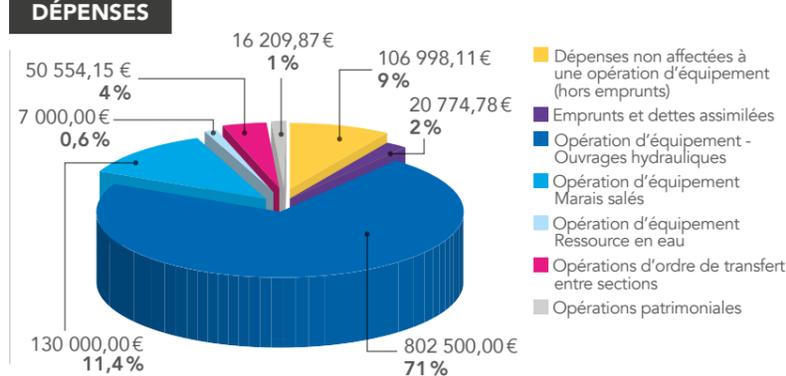
Les subventions des partenaires financiers du syndicat (Agence de l'eau Loire-Bretagne, Région des Pays de la Loire, Département de la Vendée, État) représentent 56% du budget pour la réalisation, en 2024 :

- des travaux de restauration des cours d'eau et des marais dans le cadre du Contrat Territorial Eau 2022-2024,
- de l'animation du contrat territorial et du SAGE,
- des actions d'information et de sensibilisation,
- du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE),
- des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Bocage-Apremont.

Les contributions budgétaires des membres représentent 23% des recettes.

Section d'investissement

DÉPENSES

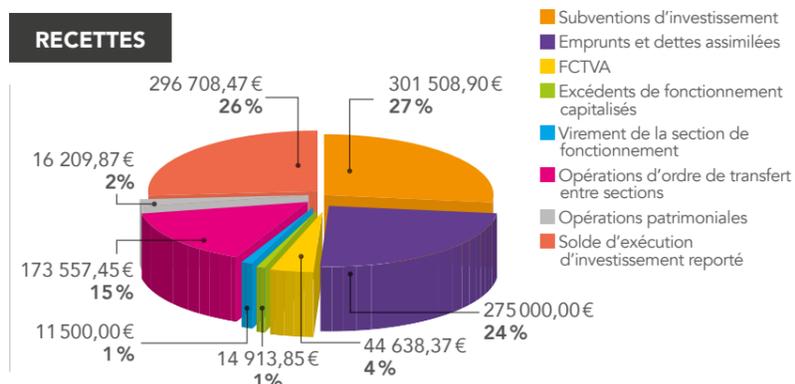


La section d'investissement s'équilibre à hauteur de **1 134 036,91 €**, contre 1 443 190,22 € prévus en 2023, soit une baisse de 21,42 %.

Les dépenses d'équipement affectées à une opération représentent 83% des dépenses, soit 939 500 € :

- 802 500 € pour les ouvrages hydrauliques,
- 130 000 € pour la restauration des marais salés,
- 7 000 € pour la ressource en eau.

RECETTES



Les actions en investissement sont subventionnées à hauteur de 301 508,90 €, représentant 27% des recettes, par les partenaires financiers dans le cadre du CT Eau :

- Département de la Vendée,
- Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Région des Pays de la Loire.

L'emprunt représente 24% des recettes et le solde d'exécution d'investissement reporté 26%.

Zoom sur...

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Le dispositif "Paiements pour services environnementaux (PSE)" rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices : préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité.

En 2020, le Plan biodiversité, porté par le ministère de la transition écologique, a prévu que soit expérimenté ce dispositif.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a ainsi mobilisé 28,7 millions d'euros pour expérimenter ces nouveaux accompagnements financiers de 2021 à 2026 sur son périmètre d'interventions.

En Vendée, deux collectivités se sont mobilisées autour de la thématique du bocage :

- la communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay.

Le PSE Bocage-Apremont

Le captage d'Apremont est destiné à la production d'eau potable. Il est reconnu comme prioritaire au niveau national pour la mise en œuvre d'un plan d'action visant à la restauration et la préservation de la ressource en eau à l'échelle de son aire d'alimentation (le bassin versant).

Aussi, compte tenu de cet enjeu, le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a expérimenté un dispositif PSE sur ce territoire dans le cadre de sa mission "Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux".

Chiffres clés du PSE Bocage-Apremont

- 8 exploitations engagées
- 1 300 ha concernés
- 160 km de haies labellisées
- 1,6 km de haies plantées
- 2 ha de mares gérées
- > Budget sur 5 ans : 330 206 €

Le PSE Bocage-Apremont vise à préserver et recréer des infrastructures agro-écologiques de type haie et mare.

Depuis 2022, le syndicat mixte coordonne

le dispositif, en partenariat avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire et Vendée Eau. Il s'assure du respect des engagements des exploitants et gère les fonds de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en fonction des services rendus par les exploitations engagées.

Pour la gestion des mares, un diagnostic des chemins d'eau est réalisé par Vendée Eau et financé par l'Agence de l'eau dans le cadre du Contrat Territorial Eau. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau en identifiant les voies de transfert hydrique puis en proposant des solutions (maintien et création de mares et de zones humides, zones tampons pour les collecteurs de drains, réduction du ruissellement par des plantations, modification de la gestion et de l'occupation des sols).

Pour la gestion des haies, un Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH) est financé par le syndicat mixte avec l'aide de la Région Pays de la Loire ou de l'Agence de l'eau. Il doit permettre l'obtention du label Haie.

Le plan de gestion durable des haies est un

Et concrètement, comment fonctionne un dispositif PSE ?

- L'Agence de l'eau sélectionne la collectivité qui expérimente le dispositif et la mandate pour le versement de ses aides financières.
- La collectivité :
 - mobilise les agriculteurs, les aide à s'approprier les indicateurs* de réalisation pour qu'ils s'engagent dans les PSE ;
 - fait une demande d'aide globale à l'agence sur la base des simulations d'actions des agriculteurs sur cinq ans ;
 - verse les aides de l'agence de l'eau directement aux agriculteurs sur la base des actions menées et des services rendus.
- L'agriculteur s'engage sur cinq ans.

*Les indicateurs permettent de suivre la réalisation des actions et d'évaluer les services rendus (par exemple la densité de haies, le pourcentage de couverture des sols...).

outil pratique de gestion des haies destiné à l'agriculteur. Il comprend un état des lieux et permet la planification des travaux d'entretien et de valorisation des haies à l'échelle de l'exploitation. Il propose des travaux de gestion et potentiellement d'amélioration des haies existantes garantissant leur pérennité, voire leur développement.

Le label Haie est un dispositif de certification des pratiques de gestion des haies et des filières de distribution du bois issu des haies. Il assure :

- des haies pérennes, en bon état écologique et à la maille fonctionnelle grâce au réapprentissage des pratiques de gestion adaptées ;
- du bois durable, local et éthique grâce à une filière contrôlée, de la haie à la chaufferie.



Le GAEC La Cabriole, une des huit exploitations engagées dans le PSE Bocage-Apremont.

Retrouvez-nous sur notre page facebook "**Bassin versant de la Vie et du Jaunay**" et sur notre site internet www.vie-jaunay.com

Document réalisé avec le concours financier de :



Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay, Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
ZAE du Soleil Levant - 2, impasse de l'Aurore - 85800 GIVRAND
Tél. : 02 51 54 28 18 - www.vie-jaunay.com
Directeur de la publication : Hervé BESSONNET, Président de la CLE
Contact : Anne PAPIN - Tél. : 02 28 10 94 37
Mail : contact@vie-jaunay.com

Crédits photos : SMMVLJ - Mise en page : Les pieds sur terre... (85) - Impression : Imprimerie du Bocage (85).

